5 Je sollicite ma réintégration à l'expiration de mes droits à CLM (3 ans) / CLD (5 ans)



1 Je fais parvenir le formulaire de demande accompagné d'un certificat médical d'aptitude à la reprise à temps complet ou à temps partiel thérapeutique de mon médecin traitant.

2 Le BGM transmet la demande au conseil médical.

3 Je reçois du conseil médical un courrier m'indiquant de prendre rendez-vous chez le médecin agréé désigné et j'informe le BGM de la date du rendez-vous.

4 Le médecin agréé transmet ses conclusions au conseil médical.

5 Je reçois du conseil médical la notification de mon passage en séance restreinte (10 jours avant).

6 À l'issue du conseil médical, je reçois, du conseil médical la copie du procès verbal.

7 Le BGM me notifie la décision par arrêté.

⚠

Je dois faire parvenir ma demande 6 mois avant la fin de mes droits.

Je ne peux reprendre mes fonctions qu'après autorisation du BGM.

ACADÉMIE DE LILLE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Nord